

M. W. S. DOBBS: Monsieur le président, mesdames et messieurs, c'est la quatrième fois que j'ai l'honneur de me présenter devant un comité parlementaire, et cet honneur je l'apprécie pleinement. M. Myers ayant à peu près tout dit, je ne veux pas retenir votre attention longtemps. Nous demandons que la pension de \$600 complétement d'une allocation de \$300 nous soit assurée comme minimum permanent; et ceci non seulement en faveur de l'Association des Amputations mais encore en faveur des 43,000 pensionnaires de toutes catégories. Nous demandons encore que la pension de \$60 par mois en faveur des veuves, dont \$20 par mois se trouvent à constituer une allocation, soit établie comme base minimum de l'indemnité aux veuves. Une pension de \$900 par année représente quelque chose comme \$17 par semaine. En éliminant l'allocation, c'est le tiers qu'on enlève à un invalide complet; or, nous en avons 112 au sein de l'Association des Amputations qui sont des invalides complets et qui touchent de \$12 à \$17 par semaine. Or, à quelque chiffre que descende le coût de la vie, on l'a dit dans une couple d'occasions, il faut bien admettre que \$12 par semaine est à peine suffisant pour un sujet comme le camarade Christian qui, bien qu'ayant obtenu une allocation de service, est amputé des deux jambes. Il existe des invalides inaptes à aucun travail. Je veux bien reconnaître que nous avons des sujets dont la mentalité et le tempérament sont tels qu'ils ne sont heureux que quand ils s'occupent à quelque chose, et que ces gens réussissent à se tirer assez bien d'affaire en dépit de leur état physique. Nous avons établi ce chiffre parce que certains sujets amputés sont aux prises avec des exigences de vie particulièrement difficiles. Il leur faut se tenir à proximité des moyens de transport. Les frais de subsistance sont pour eux plus élevés parce qu'il leur faut recourir à l'aide étrangère pour certains travaux domestiques qu'un homme normal peut exécuter lui-même. Je parle ici de l'évacuation des cendres en hiver, de l'enlèvement de la neige, de la tonte du gazon en été, et ainsi de suite. Messieurs, ce sont là les raisons que nous mettons de l'avant. Nous avons votre sympathie; nous le sentons. Nous nous rendons compte que nous avons réussi à nous assurer de chaudes amitiés chez vous, et nous sommes tous disposés à vous remettre notre sort entre les mains.

Le PRÉSIDENT: Je désire maintenant vous présenter Miss Jaffray, une invalide, l'unique femme de l'Association des Amputations.

MISS JAFFREY: Monsieur le président, Miss Macphail et messieurs les membres du comité, je ne m'attendais pas à avoir à prendre la parole, mais comme me voilà sur mes pieds je vais vous entretenir non pas des cas d'amputation mais d'autres cas que j'ai l'avantage d'avoir sous les yeux périodiquement. Je me suis accupée d'œuvres à la clinique des poitrinaires de la rue Christie où j'ai été assez heureuse de travailler en coopération avec un spécialiste qui passe en revue, à des époques déterminées, les cas de tuberculose de la province d'Ontario et de tout le pays. Chaque année, il nous passe sous les yeux de 4,000 à 5,000 sujets dont certains sont en état de fournir les uns une demi-journée, les autres deux ou trois heures d'ouvrage facile par jour, et d'autres qui sont partiellement invalides. Je vois des gens qui un jour semblent sains et, une couple de mois plus tard, ont la mort sur la figure. J'ai parcouru tous les comptes rendus médicaux qui émanent de la clinique des poitrinaires, de tous les rapports définitifs propres à chaque cas, et croyez-moi, si je vous dis qu'il est fort intéressant de noter les réflexions, règles et règlements insérés dans ces rapports par des hommes au courant de la situation et qui connaissent bien les besoins des soldats et les conditions de leur rétablissement.

La question de la permanence de pension avec allocation ne vise pas seulement les amputés mais aussi tous les vétérans rendus incapables de se livrer à un travail rémunérateur. Avec neuf cents dollars pour un vétéran, complète-